

Plainte pour abus de confiance apres cheque sans provision

Par edsp, le 12/06/2008 à 23:19

alors voila une personne me fait un cheque de sponsoring et me demande d'attendre avant de le deposer , entre temps cette pesonne me fait des avance qui n'ont rien d'un sponsor je refuse evidement ces avances , et donc il disparait en me laissant les factures accumulé qui devait etre payées par ce cheque . plus tard je depose ce cheque qui reviens impayé 2 fois , et maintenant j'apprends 3 mois apres le depot du cheque qu'il porte plainte contre moi pour abus de confiance !! il pretends que nous avions accord et que je devais detruire le cheque ..

que faire ? a t il le droit de porter plainte pour ca alors que c lui qui m'a fait un cheque sans provision ?